



# PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS 2019

## 16<sup>e</sup> ÉDITION

Montréal, le 13 septembre 2018

Il nous fait plaisir de vous retrouver pour la 16<sup>e</sup> édition du Prix littéraire des collégiens, un prix qui est devenu au fil des ans un incontournable de la scène littéraire québécoise. Cette année encore, des centaines d'étudiant.e.s provenant de près d'une soixantaine d'institutions collégiales du Québec vont, au terme de leur lecture et de leurs échanges enlevants, couronner une œuvre narrative de fiction parue dans la dernière année.

### ÉCHÉANCIER

De l'automne au printemps, et ce, au rythme du calendrier scolaire, les étudiant.e.s membres du jury du Prix littéraire des collégiens entretiennent un rapport quotidien et significatif avec la littérature québécoise récente.

- **Octobre**                      Date limite d'inscription : **le jeudi 25 octobre 2018.**
- **Novembre**                    Dévoilement des cinq titres en lice : **le vendredi 9 novembre 2018.**
- **Décembre**                    Distribution des livres : début décembre.
- **Janvier**                        Diffusion de la trousse d'animation et des modalités concernant les événements, les délibérations et le vote.  
  
Début des activités de lecture dans les collèges et les cégeps.
- **Mars**                            Rencontres causeries avec les auteur.e.s à Montréal et à Québec.  
  
Délibérations locales, élection des représentant.e.s et vote national.
- **Avril**                            Date limite pour la soumission du vote et des critiques littéraires : **le jeudi 4 avril 2019.**  
  
Délibérations nationales **le jeudi 11 avril** et cérémonie de remise du Prix **le vendredi 12 avril 2019** au Salon international du livre de Québec.

## CARACTÉRISTIQUES DU PRIX

Les caractéristiques du Prix littéraire des collégiens sont les suivantes :

- Promouvoir la littérature québécoise actuelle auprès des étudiant.e.s des collèges et des cégeps en encourageant l'exercice du jugement critique à travers la lecture.
- Récompenser une œuvre originale écrite en français par un.e auteur.e ayant la citoyenneté canadienne. Seules peuvent être retenues les œuvres narratives de fiction (romans, récits, recueils de nouvelles) écrites en français par un.e auteur.e ayant la citoyenneté canadienne et publiées par une maison d'édition professionnelle francophone. Le Prix est assorti d'une bourse de 5 000 \$ remise à l'auteur.e lors d'une cérémonie.
- Reconnaître la qualité et la pertinence d'une œuvre dont l'autonomie narrative est claire. Pour l'édition 2018, les œuvres admissibles devront avoir été publiées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le 30 septembre 2018.

## PORTRAIT DE LA DERNIÈRE ÉDITION

L'an dernier, lors de sa quinzième édition, plus de 800 étudiant.e.s issus de 57 établissements collégiaux du Québec – auxquels s'ajoutaient les élèves du Lycée polyvalent Rémi Belleau de Nogent-le-Rotrou en France et ceux du Lycée français de Chicago – ont été rassemblés autour d'une sélection de cinq œuvres riches, œuvres qu'ils ont lues avec attention sous la gouverne de leurs professeur.e.s et dont ils ont discuté les qualités et les mérites avant d'arrêter leur choix. C'est l'écrivain Jean-Philippe Baril Guérard qui a remporté le Prix littéraire des collégiens 2018 pour *Royal*, son roman publié aux éditions de Ta Mère. Soutenu par la Fondation Marc Bourgie, un organisme sans but lucratif voué à l'éducation et aux valeurs humanistes, le Prix littéraire des collégiens constitue l'un des prix littéraires les plus importants et les plus convoités au pays.

## INSCRIPTION ET PARTICIPATION DES COLLÈGES ET DES CÉGEPS

Pour participer au Prix littéraire des collégiens, les établissements collégiaux doivent remplir une fiche d'inscription (fiche jointe au présent document) et acquitter des frais de participation de 250 \$. Une fois l'inscription faite, le comité de coordination fournit des affiches en format électronique afin de promouvoir l'activité auprès des étudiant.e.s. Par la suite, après le dévoilement des titres en novembre, des exemplaires des œuvres en lice sont distribués dans les collèges et cégeps participants afin de permettre la tenue de l'activité.

Le comité offre aussi son soutien aux établissements participants à travers un site Web régulièrement mis à jour, lequel héberge une *Trousse d'animation de lecture et de soutien pédagogique* pour les enseignant.e.s. Le comité de coordination se charge en outre de l'organisation des délibérations nationales et il assume les frais d'hébergement de cet événement ayant lieu à Québec. De leur côté, les collèges et les cégeps doivent assurer un soutien logistique et financier à l'enseignant.e responsable de l'activité et aux étudiants qui y participent (par exemple : mise à disposition d'un local

pour les rencontres littéraires et contribution au paiement des frais reliés à l'activité) et défrayer les coûts du transport pour se rendre aux délibérations nationales. Il incombe à chaque collègue ou cégep d'établir le mode de fonctionnement de son cercle de lecture; à cet égard, si une institution constituante compte plusieurs groupes de participants, que ceux-ci soient rattachés au même établissement ou à des campus distincts, il est important de préciser qu'un seul porte-parole étudiant pourra représenter cette institution lors des délibérations à Québec. Malgré le désir des différents campus de participer de façon indépendante au Prix, pour des raisons logistiques, il ne peut y avoir qu'un.e seul.e représentant.e étudiant.e par collègue ou cégep inscrit.

## SÉLECTION DES ŒUVRES

La sélection des œuvres soumises aux collégiens est faite par un comité de cinq personnes. Pour l'édition 2019, ce comité est formé de Louise-Maude Rioux-Soucy, directrice adjointe de l'information et responsable des pages culturelles au *Devoir*, d'un.e professeur.e-chercheur.e associé.e au CRILCQ, de deux journalistes des pages littéraires du *Devoir* et d'un.e critique littéraire du magazine *Nuit blanche*. Ce comité peut s'adjoindre une ou deux autres personnes s'il le juge souhaitable. La sélection s'effectue au cours du mois d'octobre sous la direction de Louise-Maude Rioux-Soucy.

Lors de leur rencontre, les membres du comité confrontent leurs préférences en un débat convivial, chacun.e ayant dressé sa propre liste des meilleures œuvres de l'année. Après discussion, ils procèdent par élimination de façon à parvenir à un accord.

**Les titres des cinq œuvres ainsi choisies seront dévoilés le 9 novembre 2018, lors du lancement de la 16<sup>e</sup> édition du Prix littéraire des collégiens.**

## NOTE IMPORTANTE AU SUJET DU PARTAGE DES LIVRES

Pour assurer le bon fonctionnement des activités de lecture, le comité du Prix fournit à chaque établissement un nombre suffisant de livres. Celui-ci est établi en fonction du nombre moyen d'étudiant.e.s ayant constitué chaque groupe de lecture au cours des trois années précédentes, et ce, dans un souci de partage équitable entre les différents établissements.

**Le comité du Prix ayant à cœur la participation du plus grand nombre de lectrices et de lecteurs, il nous semble important de rappeler de ne pas limiter le nombre de participant.e.s d'un cercle de lecture au nombre de séries de cinq livres fournies.** L'une des principales valeurs du Prix littéraire des collégiens est celle du partage, partage des idées et des points de vue, partage humain nourri du plaisir commun de lire et de découvrir la littérature actuelle. Dans cette perspective, **le partage des livres favorise le partage des idées : une même série de cinq œuvres que l'on se prête l'un l'autre peut facilement permettre à deux ou trois personnes de participer au Prix.**

Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à lire la rubrique « La lecture au quotidien » dans *La Trousse d'animation de lecture et de soutien pédagogique* ([http://www.prixlitterairedescollegiens.ca/IMG/pdf/trousse\\_animation\\_lecture\\_2010.pdf](http://www.prixlitterairedescollegiens.ca/IMG/pdf/trousse_animation_lecture_2010.pdf)).

## PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

Le Prix est décerné par un jury formé d'étudiant.e.s des collèges et des cégeps, accompagné.e.s dans leur démarche par un.e professeur.e de littérature ou de français. Ainsi, les étudiant.e.s qui participent au projet s'engagent à lire les cinq œuvres sélectionnées et à prendre part aux discussions littéraires du groupe duquel ils font partie. De plus, ces étudiant.e.s doivent prendre part au vote national visant à faire ressortir le titre le plus méritant. Ainsi ils devront voter individuellement pour trois des cinq titres, établissant ainsi une première sélection locale, et prendre part à l'élection d'un.e délégué.e de leur groupe qui défendra leur sélection lors des délibérations nationales (voir ci-après la rubrique « Mode d'attribution du prix » pour plus de détails).

Chaque établissement détermine le cadre de l'activité et la composition de son jury étudiant. Ainsi l'activité peut être intégrée ou non à un cours d'un programme offrant une formation littéraire (Arts, lettres et communication, Sciences, lettres et arts ou Histoire et civilisation) ou à un cours de la formation générale (le cours « propre au programme » par exemple, ou encore le cours 601-103). Cette activité peut aussi se faire hors cursus, dans le cadre d'un cercle de lecture composé d'étudiant.e.s provenant d'un ou de plusieurs programmes.

Par ailleurs, dans tous les établissements participants, toutes les étudiantes et tous les étudiants qui auront pris part au jury et qui se seront rendus au bout du processus de lecture critique seront admissibles à un concours de critique littéraire, au terme duquel ils pourraient voir leur texte publié dans *Le Devoir*. Ils seront aussi admissibles au tirage de plusieurs prix de participation, dont des abonnements à la version numérique du journal *Le Devoir*, des abonnements annuels au magazine *Nuit blanche*, trois collections des œuvres des lauréats des éditions précédentes, des bourses d'études offertes par la Fondation Marc Bourgie et une participation avec accès privilégié au Festival international de la littérature (FIL) à Montréal.

## DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Chaque établissement étant libre de déterminer la composition de son jury étudiant, il en va forcément de même en ce qui concerne la démarche pédagogique envisagée : discussion libre, présentations orales, rédaction évaluée ou non de fiches de lecture, de recensions, de critiques élaborées, de dissertations, d'essais ou de textes de fiction inspirés des œuvres en lice, etc.

Toutefois, les responsables de l'activité devront s'assurer que les œuvres retenues auront fait l'objet d'une lecture attentive et critique de même que d'échanges et de débats, afin que les membres du jury soient en mesure d'effectuer un choix éclairé au moment de désigner le lauréat du Prix.

## **MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX**

Les étudiant.e.s des collèges et des cégeps participants constituent le jury du Prix et sont appelé.e.s à en désigner le lauréat. À cet égard, le Prix sera décerné à l'auteur.e de l'œuvre qui aura recueilli le plus fort assentiment selon un mode de scrutin mixte qui reconnaît, d'une part, les votes de tous les jurés et, d'autre part, les votes des délégué.e.s de chacun des établissements, ces délégué.e.s étant élus par leurs pairs afin d'agir à titre de porte-parole de leur groupe lors des délibérations nationales. Ce processus se déroule en deux étapes :

- Première étape : les délibérations locales

Les délibérations locales ont lieu dans tous les établissements. À cette occasion, les étudiant.e.s discutent des cinq œuvres lues et chacun.e indique par vote secret ses premier, deuxième et troisième choix ; ils élisent aussi un de leurs pairs comme porte-parole de leur groupe aux délibérations nationales. Les résultats du vote national (soit la somme de tous les votes locaux) déterminent les trois titres qui seront soumis aux délégué.e.s qui se rendront à Québec.

- Seconde étape : les délibérations nationales

En avril, les délégué.e.s étudiant.e.s se retrouvent dans la capitale afin de discuter des trois œuvres qui se sont qualifiées au premier tour de vote. Lors de ces délibérations, les délégué.e.s doivent prendre part au débat en ayant à l'esprit les discussions, les arguments et les choix du groupe dont ils sont les porte-parole. Au terme de ce processus délibérant, un vote est tenu et c'est l'auteur.e de l'œuvre qui obtient la majorité absolue des voix qui est alors proclamé lauréat.e du Prix littéraire des collégiens.

## **REMISE DU PRIX**

Le Prix littéraire des collégiens est remis au printemps dans le cadre du Salon international du livre de Québec, lors d'une cérémonie qui privilégie la célébration de la littérature et de la créativité des étudiant.e.s ayant participé à son processus d'attribution.

## **COMITÉ DE COORDINATION**

Au moment de la création du Prix littéraire des collégiens, la structure retenue pour la composition de son comité de coordination fut la suivante :

- Un membre de la Fondation Marc Bourgie,
- Un membre de la direction des études d'un collège ou d'un cégep,
- Quatre professeur.e.s de français du réseau collégial,
- Un représentant des partenaires du Prix (commanditaires, médias, etc.).

Les membres du comité de coordination fonctionnent en collégialité et acceptent un mandat annuel renouvelable. Le comité peut s'adjoindre les personnes-ressources ou les comités de travail nécessaires à son bon fonctionnement.

**Le comité de coordination pour l'édition 2019 est le suivant :**

- Fondation Marc Bourgie : Mme Claude Bourgie-Bovet, directrice de la fondation
- direction des études : M. Charles Duffy, Collège Ahuntsic
- professeur.e.s :  
Mme Julie Gagné, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption  
M. Bruno Lemieux, Cégep de Sherbrooke  
M. Carl Perrault, Collège Jean-de-Brébeuf  
M. Daniel Rondeau, Cégep John Abbott  
Mme Mélanie Tancrede, Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
- représentante des partenaires : Mme Louise-Maude Rioux-Soucy, *Le Devoir*
- personnes-ressources :  
Mme Sylvie Bovet, coordonnatrice  
M. Pierre Mackay, éditeur web et médias sociaux

<b>COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES</b>
--------------------------------------

Les activités du Prix littéraire des collégiens sont soutenues par des commanditaires et par des partenaires qui ont à cœur la qualité et la diversité de la formation culturelle et littéraire des jeunes collégiens québécois :

- les commanditaires de l'édition 2019 du Prix sont :
  - la Fondation Marc Bourgie;
  - le gouvernement du Québec
  - RBC Fondation;
  - Québecor;
- les partenaires de l'édition 2019 du Prix sont :
  - les collèges et cégeps participants;
  - le journal *Le Devoir*;
  - le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ);
  - la Fédération des cégeps;
  - l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ);
  - Le prix Goncourt des lycéens (Association Bruit de Lire);
  - le Festival international de la littérature (FIL);
  - le magazine *Nuit blanche*.

## INFORMATIONS

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à visiter notre site Internet ([www.prixlitterairedescollegiens.ca](http://www.prixlitterairedescollegiens.ca)) ou à adresser votre demande à l'un ou l'autre des membres du comité de coordination selon la nature des renseignements que vous désirez obtenir.

### Informations générales :

Mme Claude Bourgie-Bovet ou Mme Sylvie Bovet  
C.P. 306, succursale Westmount  
Westmount (Québec) H3Z 2T5  
Tél. : 514-704-0277  
Adresses électroniques : [cbourgie@prixlitterairedescollegiens.ca](mailto:cbourgie@prixlitterairedescollegiens.ca)  
[sbovet@prixlitterairedescollegiens.ca](mailto:sbovet@prixlitterairedescollegiens.ca)

### Informations administratives :

Monsieur Charles Duffy, directeur des études  
Collège Ahuntsic  
9155, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Y8  
Tél. : 514-389-5921  
Adresse électronique : [charles.duffy@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:charles.duffy@collegeahuntsic.qc.ca)

### Informations pédagogiques :

M. Bruno Lemieux  
Cégep de Sherbrooke  
475, rue du Cégep  
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1  
Tél. : 819-564-6350, poste 4562  
Adresse électronique : [bruno.lemieux@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:bruno.lemieux@cegepsherbrooke.qc.ca)

